

••• Éolien : « Totale contradiction » de l'exécutif

Sophie Métadier fait partie de la commission développement durable et aménagement du territoire au sein de l'Assemblée nationale et compte interroger prochainement Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique et solidaire, au sujet de l'éolien. « *Il y a des choses que je ne comprends pas* », s'interroge-t-elle. Barbara Pompili a annoncé de nouvelles mesures en faveur du développement éolien comme la création de comités régionaux de l'énergie, permettant de définir des objectifs de développement des énergies renouvelables à l'échelle de

chaque région. La députée de la 3^e circonscription d'Indre-et-Loire note « *un point d'accord sur l'existence d'alternatives viables et pérennes à l'éolien terrestre dans nos territoires ruraux* ».

Le projet éolien de Vou cité en exemple

En revanche, l'élue s'interroge, d'abord, sur la portée, quant à la consultation obligatoire du maire et de son conseil municipal avant le lancement d'un projet : « *Il apparaît que cela soit un simple avis consultatif n'ayant*

par conséquent aucune portée juridique et n'obligeant pas les porteurs de projet. »

Elle met aussi en avant « *la totale contradiction entre les annonces fleuries* » de Mme Pompili souhaitant « *poursuivre un développement maîtrisé et responsable de l'éolien en France où il est indispensable que l'implantation d'un parc ne soit plus subie mais bien voulue par les territoires* » et sa position récente concernant le projet de parc éolien sur les communes de Vou et La Chapelle-Blanche-Saint-Martin en Sud-Touraine. Où le ministère a déposé un recours

devant le Conseil d'État contre la décision de la Cour administrative d'appel de Nantes, qui avait annulé le permis d'exploiter en raison de la présence de cigognes noires. Des oiseaux placés sur la liste rouge des espèces menacées en France. « *C'est un projet contre lequel habitants et élus luttent depuis près de dix ans*, poursuit Sophie Métadier, *voilà qui permet d'ores et déjà de se faire une idée de la capacité du ministère à respecter sa propre ligne de conduite, uniquement fixée avec les partisans de cette énergie renouvelable controversée.* »